

1968

Le Vicariat Apostolique des Deux-Guinées et la Mission de la Cimbébasie — (24-VIII-1879)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Le Vicariat Apostolique des Deux-Guinées et la Mission de la Cimbébasie. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1879 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LE VICARIAT APOSTOLIQUE DES DEUX-GUINÉES
ET LA MISSION DE LA CIMBÉBASIE

(24-VIII-1879)

SOMMAIRE — *Bref historique de la Mission. — Demande que la nouvelle Mission de la Cimbébasie soit confiée à la Congrégation du Saint-Esprit.*

La mission de la Guinée n'avait d'abord été établie que comme simple Préfecture et ne comprenait que la Guinée Supérieure, comme il résulte des lettres apostoliques de Préfet données à Mgr Barron, en date du 22 Janvier 1842. Mais, sur la fin de la même année, le 3 Octobre, elle fut érigée en Vicariat Apostolique et étendue aux Deux-Guinées, à tout le pays de Sierra Leone, et même en général à toutes les parties des Côtes Occidentales non soumises à d'autres juridictions ⁽¹⁾, comme le portent expressément les titres que prend dans ses actes épiscopaux Mgr Barron.

Après le départ de ce premier Vicaire Apostolique la même mission fut cédée tout entière à la Congrégation du St. Esprit et du S. Coeur de Marie, par lettre de la Propagande du 16 Janvier 1845 ⁽²⁾. Le Vénérable Père Libermann crut devoir demander que ce fût, du moins provisoirement, que comme simple Préfecture, telle qu'elle était d'abord; et le Père Tisserand, auquel elle fut confiée, y fut en effet envoyé avec le titre

⁽¹⁾ Il y avait comme «d'autres juridictions» les diocèses de St. Thomas (S. Tomé) et celui d'Angola et Congo, avec ses limites déterminées par des bulles pontificales.

⁽²⁾ *Notes et Documents*, Paris, 1936, V, p. 100-101.

de Préfet Apostolique. Cependant, après la mort si douloureuse du Père Tisserand ⁽³⁾, le P. Libermann, loin de se décourager, demanda dans un remarquable rapport adressé à la Propagande, en date du 15 Août 1846 ⁽⁴⁾, que la mission fût rétablie en Vicariat Apostolique. Ce rétablissement fut en effet décidé par la S. Congrégation dans l'assemblée du 22 Septembre suivant (1846), et peu de temps après Mgr Truffet en était nommé Vicaire Apostolique.

Dans ce même rapport le V. P. Libermann avait posé quelques questions sur la délimitation et l'étendue de la mission, spécialement du côté de la Sénégambie, et du côté du Congo. La Propagande répondit: «Qu'en général la mission avait toujours la même étendue que sous Mgr Barron, et que, pour la Guinée inférieure spécialement, elle s'étendait à tous les lieux qui n'étaient pas soumis à l'Evêque d'Angola et du Congo». Lettre du Cardinal Fransoni, 23 décembre 1845. *Solutiones dubiorum*, 22 Septembre 1846, ad VI.

Depuis lors, différentes parties de la côte d'Afrique ont été détachées de cet immense Vicariat, qui s'est dédoublé en faveur du Vicariat de la Sénégambie, établi quelques années plus tard et comprenant la Guinée Supérieure. Mais à l'exception de ce qui en a été ainsi expressément détaché, il conserve toujours toutes les parties de la côte occidentale qui se trouvent en dehors des anciens diocèses ⁽⁵⁾.

D'après ce qui précède, on pouvait penser que la Cimbébasie était comprise dans la juridiction des Deux-Guinées. Et

⁽³⁾ Le Père Eugène Tisserand est mort dans le naufrage du *Papin*, sur les côtes du Maroc, en voyage vers Gorée, le 7 Décembre 1845. Vid. *Notes et Documents*, Paris, 1938, VII, p. 437, 467.

⁽⁴⁾ *Notes et Documents*, Paris, 1939, VIII, p. 222-277. Réponse de la Propagande, le 22 Septembre 1846. Vid. *Ibidem*, p. 409-414.

⁽⁵⁾ Ces anciens diocèses sont ceux du Cap Vert, de St. Thomas et d'Angola.

en effet, l'*Atlas des Missions Catholiques* publié par Mr. l'Abbé Durand donne cette indication ⁽⁶⁾.

Quoi qu'il en soit, de ce fait, qui peut-être n'est pas assez bien établi, dans le courant de l'année 1877, sur l'avis officieux de la S. Propagande, notre Révérendissime Père Général envoya deux missionnaires explorer cette mission. Quelques mois plus tard d'autres membres de notre Institut allèrent les rejoindre pour travailler à la fondation des oeuvres.

Enfin en Janvier 1879 la S. Propagande écrivit une lettre officielle au Conseil de la Propagation de la Foi pour lui faire connaître que la Cimbébasie allait nous être confiée, et l'autoriser à nous donner des aumônes pour la nouvelle mission.

Il résulte de tout cela que la Congrégation du St. Esprit s'est déjà imposée de nombreux sacrifices pour fonder la Mission de la Cimbébasie, qui confine du reste au Congo. La lui refuser maintenant serait lui causer un dommage notable et de plus lui infliger une pénible humiliation devant l'opinion publique, les journaux ayant annoncé le départ des missionnaires pour cette contrée et fait connaître le projet du P. Duparquet de s'y établir avec ses confrères.

Séminaire Français, le 24 Août 1879.

s) *A. Eschbach*

Procureur g.^{al} de la Cong. du St. Esprit

APF — SRC — Congo — vol. 8, fls. 602-603.

⁽⁶⁾ Cet *Atlas* a été fait sur les indications du Père Charles Duparquet, ce qui n'est pas un gage d'exactitude...